

ACTES D'ÉTAT CIVIL

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès) ou du livret de famille.



Au vu des conditions sanitaires, toutes les démarches administratives seront faites sur rdv.

Contact : 01 49 74 74 37 ou Etat-civil@fontenay-sous-bois.fr

Demande d'acte d'état-civil

Pour les actes d'État-civil, vous pouvez faire la demande en ligne :

- > [Demande d'acte de naissance en ligne](#) ↗
- > [Demande d'acte de mariage en ligne](#) ↗
- > [Demande d'acte de décès en ligne](#) ↗

Merci aux Avocats et Tuteurs d'envoyer les justificatifs exigés,

- > soit par mail au Service de l'Etat-civil : etat-civil@fontenay-sous-bois.fr
- > soit par télécopie: 01 49 74 75 28

Les Notaires doivent adresser leurs demandes via COMEDEC.

A lire impérativement avant de remplir le formulaire



Les actes d'Etat Civil sont envoyés par La Poste en tarif lent à votre domicile. Compter 10 jours de délai.

Le Service Etat Civil de la mairie de Fontenay-sous-Bois ne peut fournir des actes d'Etat Civil que s'ils ont été enregistrés à Fontenay-sous-Bois. Dans les autres cas, vous devez vous adresser à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

Pour faire votre demande : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html/> ↗

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**